



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 57037

## Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés que rencontrent les familles d'enfants handicapés et les personnes handicapées pour acquérir un véhicule d'un gabarit permettant de l'adapter au transport de personnes restant en fauteuil ou en poussette pour les plus jeunes. En effet, la prestation de compensation a été limitée au financement de l'adaptation du véhicule seulement, laissant entier la difficulté que représente le financement d'un véhicule neuf pourtant souvent indispensable à cette adaptation lourde. Pour des familles déjà nombreuses qui doivent faire face à la croissance de leur enfant handicapé, contraintes de remplacer leurs vieilles berlines par un véhicule haut type « monospace », la difficulté est parfois insurmontable. Les fonds départementaux de compensation pourraient intervenir sur ces acquisitions, mais ne le font que très rarement, et ce surtout depuis que l'État s'est quasiment retiré du financement de ces fonds départementaux. À travers cet exemple, on se rend compte que les surcoûts liés aux handicaps ne sont pris en charge que très partiellement. Il aimerait connaître les intentions du ministère pour mieux prendre en charge ces surcoûts qui impactent fortement les budgets des ménages devant faire face au quotidien au handicap.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57037

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2014](#), page 4613

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)